

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Madame Sophie GILLOT, 1^{ère} adjointe.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT (arrivée à 19 heures 15), Monsieur Frédéric DUBOIS, Monsieur Sébastien FOULONNEAU (arrivée à 20 heures 05), Madame Jennifer GODIN (arrivée à 19 heures 30), Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS (arrivée à 19 heures 25), Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur le Maire, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN ayant donné pouvoir à Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Thierry MARQUIS ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING et Madame Louise MOREAU

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Madame Christelle ESNAULT, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Frédéric DUBOIS

Nombre de conseillers

En exercice.....	33
Présents.....	24
Votants	26

DCM n°089/2023 – 3.1.1

Projet de création de liaisons douces (tranche 1) - échange de foncier sans soulte - portion des parcelles de terre cadastrées section ZR numéros 19 et 20 (rue d'Ancenis) - acte en la forme administrative - signature

Rapporteur : Madame GILLOT

Intéressé par le sujet, Monsieur LÉPICIER quitte la séance.

Dans le cadre du projet de création d'une liaison douce pour relier la rue d'Ancenis et le hameau de la Haute Harie, il y a lieu de prévoir l'échange sans soulte, d'une contenance estimée à 06a 25ca, d'une portion de la parcelle de terre non bâtie cadastrée section ZR numéro 20, située rue d'Ancenis, appartenant aux consorts LÉPICIER, et d'une portion de la parcelle de terre non bâtie cadastrée section ZR numéro 19, propriété de la commune.

Par courrier en date du 13 mai 2022, la commune a proposé aux consorts LÉPICIER, l'échange précité. La division des propriétés serait réalisée par le cabinet ARRONDEL d'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON. À noter que l'ensemble des frais de bornage et d'acte lié à cet échange serait pris en charge par la collectivité.

En réponse à ce courrier, les consorts LÉPICIER ont fait part de leur accord pour procéder à l'échange précité aux conditions énoncées ci-dessus.

Un plan permettant de localiser lesdites parcelles de terre a été transmis aux élus par courriel le 22 mars 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vingt-cinq votes pour dont deux pouvoirs et une abstention (Monsieur LÉPICIER) :

- **ACCEPTE** le projet d'échange de foncier précité, sans soulte, situé rue d'Ancenis, entre les consorts LÉPICIER et la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE ;
- **VALIDE** le fait que l'ensemble des frais de bornage et d'acte lié à cet échange de foncier sera à la charge de la collectivité et que la division des propriétés sera réalisée par le cabinet ARRONDEL d'ANCENIS-SAINT-GÉREON ;
- **AUTORISE** Madame GILLOT, première adjointe, à signer l'acte en la forme administrative correspondant ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour authentifier ledit acte ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 11 avril 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Frédéric DUBOIS**



Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
ID : 044-200078079-20230328-DCM089_2023-DE